

	FICHE DE POSTE VILLE ET CCAS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LE CHESNAY-ROCQUENCOURT
---	--

Intitulé du poste : Jardinier (H/F)

I Identification du poste

- Service de rattachement : ESPACES VERTS
- Supérieur hiérarchique :
- Collaborateurs :
- Partenaires : SERVICES TECHNIQUES

II Description du poste

➤ Mission(s) :

Assurer au sein d'une équipe de professionnels des travaux de création et d'entretien d'espaces verts urbains.

➤ Activité(s) :

- Entretien d'espaces verts
- Mise en place de massifs floraux et arbustifs
- Désherbage
- Traitements phytosanitaires
- Entretien du matériel
- Arrosage
- Surveillance des végétaux
- Les adjoints au chef d'équipe peuvent être amenés à suppléer ce dernier pour l'encadrement de ses collègues

SPECIFICITES DU POSTE (horaires, astreintes, tenue ...)

HORAIRES :

Le lundi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h45

CONTRAINTES SPECIFIQUES LIEES A L'EXERCICE DU POSTE :

Heures supplémentaires liées à l'arrosage d'été

III Profil

CAPACITES ET QUALITES REQUISES

Capacité à travailler en équipe
Sentiment d'appartenance à un service public
Savoir rendre compte
Etre minutieux (qualités de finitions)
Bonne condition physique
Savoir nettoyer le chantier
Savoir respecter les règles de sécurité :
 Pour soi-même (équipements corporels et protections)
 Pour les autres (environnement du chantier, périmètre, adaptation au public)
Sens de l'initiative
Savoir s'adapter aux nouvelles technologies et méthodes
Savoir s'adapter aux nouvelles procédures

NIVEAUX DE FORMATION ET/OU D'EXPERIENCE SOUHAITES

CAP ou BEP jardin espaces verts (non floriculture) à défaut expérience confirmée dans le métier.
Permis de conduire exigé.

Date : 22 novembre 2021

RAPPEL : La fiche de poste clarifie les activités, les tâches, les décisions, les responsabilités que chaque agent doit assurer dans le cadre de son travail quotidien. Elle permet une meilleure coordination de l'action de chacun. Il convient cependant de garder présent à l'esprit que toute activité évolue et nécessite de s'adapter aux situations du terrain.
